

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

L'actualité politique de la semaine est marquée par l'installation du conflit Israël / Hamas. Le bilan des victimes s'élève à 1.300 morts côté israélien et 2.215 côté palestinien. Quant à elle, la France dénombre 21 ressortissants décédés dans ces attaques.

La communauté internationale se mobilise autour de ce conflit, le Président Américain est cette semaine sur place pour apporter son soutien à Israël.

Les répercussions sont importantes en France, notamment à Gauche, où une partie de la Nupes ne semble pas vouloir condamner ces attaques. Olivier Faure a estimé ce mardi que le leader de La France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, ne pouvait « plus prétendre être celui qui incarne l'ensemble de la gauche et de l'écologie » en raison de ses positions sur le conflit.


Pour cette même raison, le PS a décidé d'un moratoire pour suspendre sa participation aux travaux de l'intergroupe NUPES.


Du côté de l'Assemblée Nationale, mercredi 18 octobre, Elisabeth Borne a engagé sa responsabilité pour faire adopter sans vote la partie recettes du budget 2024. Un nouveau 49.3 a donc été brandi. Les députés du groupe Rassemblement national ont été les premiers à déposer une motion de censure. Ils y dénoncent un projet de loi de finances "ne répondant pas à la crise du pouvoir d'achat". Il ont été suivis de près par la France insoumise, qui a elle aussi déposé un texte, cosigné par des écologistes et des communistes, pour "refuser l'horizon austéritaire du gouvernement".


QUESTIONS ÉCRITES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mardi 17 octobre, le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, Olivier Dussopt, a répondu à 2 questions écrites sur la retraite des mères de famille.


Réponse du ministre Olivier Dussopt à la question écrite de la députée Annaïg Le Meur (Renaissance, Finistère) à propos de la majoration de trimestres au titre de l'éducation des enfants.

 Le député revient sur l'étude d'impact du PLFRSS portant réforme des retraites. Cette étude indique que les femmes seront davantage touchées par le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et devront travailler en moyenne 7 mois de plus, contre 5 mois pour les hommes. Pour les générations « 1980 », on passe même du simple au double : les femmes devront partir en moyenne 8 mois plus tard, contre 4 mois pour les hommes. Elles sont déjà 19 % de la génération 1950, pour 10 % des hommes, à devoir déjà aller au-delà de 65 ans afin d'éviter une décote en raison de carrières hachées.

 Emmanuel Taché de la Pagerie demande au Gouvernement quelles sont les mesures qu'il envisage pour arriver à l'égalité réelle entre les retraites des femmes et des hommes.

 Dans sa réponse, le ministre Olivier Dussopt reconnaît que les femmes ont un nombre de trimestres cotisés qui s'élève à 126 trimestres en moyenne, contre 150 pour les hommes. Il assure toutefois que les trimestres acquis au titre des majorations de durées d'assurance pour enfants et de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) permettent aux femmes d'atteindre une durée d'assurance équivalente à celle des hommes (soit 161 trimestres pour les femmes et 160 trimestres pour les hommes). Ce dispositif permet, selon lui, de compenser l'impact de l'éducation des enfants sur la carrière des femmes. Néanmoins, ces majorations de durée d'assurance sont parfois « inutiles ». Pour veiller à rendre effectif le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, la LRFSS pour 2023 a prévu le cas de l'ouverture d'un droit à surcote dès 63 ans pour les assurés atteignant le taux plein et bénéficiant d'un trimestre au titre des majorations de durée d'assurance pour enfant. Le ministre atteste que la réforme a également corrigé des situations défavorables aux femmes, en permettant de prendre en compte les trimestres d'affiliation à l'assurance vieillesse du parent au foyer (AVPF) et à l'assurance vieillesse des aidants (AVA). D'autres mesures permettent de corriger les inégalités dans le calcul de la pension en valorisant les périodes de perception des indemnités journalières pour maternité, antérieures au 1er janvier 2012, dans le salaire de base servant au calcul de la pension (salaire annuel moyen).

Question écrite du député Nicolas Dragon (RN, Aisne), publiée le 17 octobre 2023 à propos de la politique familiale et de la chute de la natalité en France (en attente de réponse du ministère des Solidarités et des Familles).

 Selon l'INSEE, la France n'a connu que 723 000 naissances en 2022, soit le nombre le plus bas depuis 1945. Cependant, cette chute ne semble pas relever d'un souhait délibéré des couples d'avoir moins d'enfants. Au contraire, une étude de l'UNAF révèle que le désir d'enfant est en moyenne de 2,39 par femme, alors que l'indice de fécondité est de 1,87. Le député affirme que le désir d'enfants est freiné par des questions d'ordre matériel (nouveau logement, nouveau véhicule, frais supplémentaires d'éducation, garde de l'enfant...). À l'échelle nationale, une diminution de la natalité comporte de sérieuses conséquences sur le plan social et économique. La dégringolade de la natalité a durablement endommagé le modèle social français, notamment vis-à-vis du système de retraite par répartition, qui n'a pas réussi à se maintenir à l'équilibre, malgré les multiples tentatives de réforme. « Les gouvernements ont préféré les coups de communication et les visions court-termistes » selon les mots de

Nicolas Dragon. Il soutient que pour mettre fin à l'effondrement, « il faut opérer une véritable rupture, un changement de cap radical ». Concrètement, il conviendrait de mener, vis-à-vis de la natalité, une politique encourageant financièrement les familles à avoir des enfants, avec des mesures fiscales ou encore économiques au bénéfice des Français. Il est urgent de prendre des mesures visant à répondre à ce double enjeu.

2. Nicolas Dragon demande ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour permettre aux familles françaises d'avoir plus d'enfants et ainsi rehausser la natalité dans le pays.

PROPOSITION DE LOI À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Jeudi 12 octobre : Retrait, en fin de débat en séance publique, de la proposition de loi émanant du RN visant à interdire l'utilisation de l'écriture inclusive.

La proposition de loi du député Roger Chudeau (RN, Loir-et-Cher) portant interdiction de l'écriture dite « inclusive » dans les éditions, productions et publications scolaires et universitaires ainsi que dans les actes civils, administratifs et commerciaux a été retirée en fin de débat en séance publique le jeudi 12 octobre, à la suite de l'adoption de 4 amendements identiques de suppression de l'article unique des députés Inaki Echaniz (PS), Sophie Taillé-Polian (G.s - Groupe EELV), Anne Brugnera (Renaissance) et Elsa Faucillon (PCF, Hauts-de-Seine). ■

AGENDA PARLEMENTAIRE (1/2)

→ **Projet de loi de finances (PLF) pour 2024**

- **AN 1^{ère} lecture**

- Discussion en séance publique : du mardi 17 au vendredi 20 octobre
- Vote solennel sur l'ensemble de la 1^{ère} partie : mardi 24 octobre à 17h
- Examen de la 2^{ème} partie (dépenses et crédits des missions) : du mardi 31 octobre au vendredi 17 novembre (commissions et séance publique)

- **Sénat 1^{ère} lecture**

- Discussion en séance publique (1^{ère} et 2^{ème} partie) : du jeudi 23 novembre au mardi 12 décembre

→ **Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024**

- **AN 1^{ère} lecture**

- Examen en commission des Affaires sociales : du mardi 17 au jeudi 19 octobre
- Discussion en séance publique : du mardi 24 au lundi 30 octobre
- Vote solennel sur l'ensemble du PLFSS : mardi 31 octobre à 17h

- **Sénat 1^{ère} lecture**

- Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 8 novembre (*sous réserves de confirmation*)
- Discussion en séance publique : du lundi 13 novembre au samedi 18 novembre

→ **Proposition de loi visant à interdire l'usage de l'écriture inclusive** - Déposée le 26 janvier 2022 par la sénatrice Pascale Gruny (LR, Aisne)

- **Sénat 1^{ère} lecture**

- Examen en commission de la Culture et de l'Éducation : mercredi 25 octobre
- Discussion en séance publique : lundi 30 octobre

»»

AGENDA PARLEMENTAIRE (2/2)

→ **Proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France** – déjà adoptée en commission des Affaires sociales de l'AN le 5 avril, puis examinée en séance publique des articles 1^{er} à 6 du 11 au 13 avril dernier

- **AN 1^{ère} lecture (suite)**

→ Suite de la discussion en séance publique (à partir de l'article 7) : dans la semaine du lundi 20 novembre

→ **Projet de loi « Fin de vie »** (dates sous réserves de confirmation)

- **Présentation en Conseil des ministres** : décembre 2023
- **Examen par l'Assemblée nationale** : à partir de janvier 2024